



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

(Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal lors de la réunion du 07 avril 2025)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SAVARD, Maire.

Présents : Mesdames COLOMBE Claudine, FREMAUX Emilie, MAYTRAUD Danielle, POULAIN Chantal, ROUSSEAU Bernadette
Messieurs ARNAULD Charles, DUMAS Yannick, DUROUSSEAU Jacky, FLEURANT Dominique, FLUCKIGER Raymond, PLACENT Jacques, SAVARD Bernard.

Pouvoirs : M. BAUDESSON Didier à Mme COLOMBE Claudine, Mme FOURNIER Violette à Mme ROUSSEAU Bernadette

Absents :

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEAU Bernadette

ORDRE DU JOUR

Approbation des PV du 10 février 2025 à l'unanimité

1. Vote du compte administratif 2024
 - a. budget principal commune
 - b. budget annexe lotissement les Petits Prés
2. Vote du compte de gestion 2024 dressé par Madame JEAMET, inspecteur divisionnaire FIP
 - a. budget principal commune
 - b. budget annexe lotissement les Petits Prés
3. Redevance d'occupation du domaine public - SRD SAEML
4. Adhésion CAUE 86
5. Questions diverses :
 - a. Visite du sous-préfet
 - b. Ecole parentale Semer et Grandir : renouvellement convention ? participation chasse aux oeufs ?
 - c. Préfecture : organisation cérémonie commémorant le 80ème anniversaire de la Libération
 - d. Choix luminaires LED

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

1. a - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, 1er adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Bernard SAVARD, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2024

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis	Résultat /Solde
Fonctionnement (sf 002)	353 503.72	511 461.67	157 957.95
Investissement (sf 001)	284 029.78	345 815.73	61 785.95
002 Résultat reporté N-1		357 914.01	357 914.01
001 Solde d'investissement N-1	99 664.00		99 664.00
Reste à Réaliser	216 775.47	67 728.35	149 047.12
TOTAL DU BUDGET	953 972.97	1 282 919.76	328 946.79

2) constate, aussi bien que la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan de sortie ; aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En dehors de la présence et de la participation au vote de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2024 présenté par Mme Danielle MAYTRAUD, 1er adjoint.

1. b - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 LOTISSEMENT LES PETITS PRES

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, 1er adjoint, délibère sur le compte administratif du budget lotissement les Petits Prés de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Bernard SAVARD, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2024

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis	Résultat / Solde
Fonctionnement (sf 002)	45 886.37	41 834.88	4 051.49
Investissement (sf 001)	41 834.88	42 000.00	165.12
002 Résultat reporté N-1		0	0
001 Solde d'investissement N-1	0		0
Reste à Réaliser	0	0	0
TOTAL DU BUDGET	87 721.25	83 834.88	3 886.37

2) constate, aussi bien que la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan de sortie ; aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En dehors de la présence et de la participation au vote de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2024 du budget lotissement les Petits Prés présenté par Mme Danielle MAYTRAUD, 1er adjoint.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR MADAME JEAMET, INSPECTEUR DIVISIONNAIRE FIP

2. a - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR MADAME JEAMET, INSPECTEUR DIVISIONNAIRE FIP - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal de MILLAC :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tous les comptes sont exacts

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. b - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR MADAME JEAMET, INSPECTEUR DIVISIONNAIRE FIP - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES PETITS PRES

Les membres du Conseil Municipal de MILLAC :

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tous les comptes sont exacts

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -SRD SAEMPL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- Vu l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.
- Vu l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation de Domaine Public (RODP) des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de distribution d'électricité (SRD à 73% sur la commune de MILLAC)

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique qui permet de faire évoluer les redevances, au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2025, le coefficient index ingénierie est 1,5770 et la population totales de MILLAC de 2025 est de 477 habitants.

Le montant de la redevance (RODP) s'élève à 176 €.

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la RODP pour la somme de 176 €.

4. ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VIENNE

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture confirmant que la qualité du cadre de vie est d'intérêt public, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont institués. Ainsi l'association est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent la consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

"le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de

l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Vu la décision de l'Assemblée générale constitutive du 26 juin 2017 décidant de la création de l'association conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE86) dans le département de la Vienne,

Vu l'adoption des statuts types du CAUE86 par l'assemblée délibérante du 26 juin 2017,
Vu la décision de l'Assemblée Générale du CAUE86 du 21 juin 2023 approuvant la mise en place de l'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86)
- s'engager à verser au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86) la cotisation d'adhésion pour un montant de 47.70 € pour l'année 2025 fixée par l'Assemblée Générale conformément au barème ci-dessous :

COTISATION COMMUNE	MONTANT 2025
forfait annuel/ an avec un montant plafond	0.10 €/ habitant dans la limite de 1000 €

COTISATION EPCI A FISCALITE PROPRE ET SYNDICATS	MONTANT 2025
forfait annuel	1 500 €

la commune sera représentée par Monsieur le Maire ou à défaut par un des membres du Conseil Municipal pour siéger à l'Assemblée Générale.

5. QUESTIONS DIVERSES

Visite du sous-préfet :

- ✚ Prise de conscience de la prolifération des projets Energies Renouvelables
- ✚ Jousseau : réceptif au projet de réhabilitation
- ✚ Bac à chaînes : dossier de demande de DETR en bonne voie
- ✚ Val de Vienne Sensation : recensement des projets touristiques aux alentours
- ✚ L'Ecole parentale hors contrat « Semer et Grandir » y exerce une surveillance mais celle-ci ne relève pas de l'éducation nationale

Ecole parentale Semer et Grandir :

- ✚ Reconduction de la convention pour 1 an
- ✚ Invitation à la chasse aux œufs pour les enfants de - 12 ans

Préfecture :

- ✚ Réflexion sur le choix d'une personne porte drapeau pour la cérémonie commémorant le 80ème anniversaire de la Libération à Poitiers

Choix luminaires LED :

- ✚ Modèle retenu : STELIUM et si possible BEAUREGARD pour remplacer à l'identique l'existant

Date CCID : le 24 mars à 18h

Date commission des finances : le 24 mars à 18h30

Date commission des bâtiments : le 26 mars à 14h

Rappel commémoration du 19 mars à 11h

Tour de table :

- ✚ Emilie FREMAUX : prévoir la chasse aux œufs, lui communiquer les quantités et prévoir les invitations. Emilie demande si on a un retour pour la participation à la chasse aux œufs organisée par l'Office de Tourisme.
- ✚ Charles ARNAULD : signale des infiltrations au niveau des contreforts de l'Eglise.
- ✚ Bernadette ROUSSEAU : adhésion à l'application Panneau Pocket (application mobile d'informations et d'alertes) et communication auprès des habitants.
- ✚ Yannick DUMAS : s'interroge sur la présence de lierres dans le bas du château d'eau alors que la mise en peinture est en cours et souhaite connaître la date de réalisation de la fresque.
- ✚ Dominique FLEURANT : relance pour la réalisation de l'étanchéité de la toiture des ateliers municipaux.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION : VOTE DU BUDGET LE LUNDI 07 AVRIL 2025 A 20H.